***CPNEFP SPORTS LOISIRS***

***Commission Paritaire Nationale de l’Emploi et de la Formation Professionnelle***

*Convention collective nationale des entreprises de la filière Sports-Loisirs (IDCC 1557)*

##

## Cahier des charges

**HABILITATIONS ORGANISMES DE FORMATION**

 **SUR LES ACTIONS COLLECTIVES 2019 A 2021**



# Objet de la consultation

Le présent appel à propositions a pour objet la sélection de plusieurs prestataires en capacité de mettre en œuvre les actions collectives de la branche professionnelle à destination des salariés ou futurs salariés des entreprises de la branche professionnelle de la filière Sports et Loisirs.

Cet appel à propositions réaffirme la volonté des partenaires sociaux de poursuivre la politique active de développement de la formation mise en place par la branche professionnelle.

Le dispositif concerné est le plan de formation.

Cet appel à propositions s’inscrit également dans le cadre du respect de l’ordonnance du 23/07/2015 relative aux marchés publics auquel est assujetti AGEFOS PME.

A ce titre, les actions collectives bénéficient d’un soutien financier d’AGEFOS PME.

Le présent document décrit d'une part le marché en termes de finalités, de contenu et de résultats attendus, et, d'autre part, les modalités de sélection des offres et de pilotage des prestataires retenus.

**ATTENTION** : les clauses de ce cahier des charges sont conformes à la règlementation en vigueur. Elles seront automatiquement amendées en tant que de besoin lors de la prise d’effet de la loi à venir « pour la liberté de choisir son avenir professionnel » et de ses textes d’application, afin d’être à jour avec les dispositions de ces textes. Dans la mesure où les amendements consisteront juste en une mise en conformité du présent cahier des charges, aucune nouvelle validation par la branche de celui-ci ne sera nécessaire.

De plus, si la branche devait désigner un opérateur de compétence autre que AGEFOS PME dans le cadre de la réforme de la formation professionnelle découlant de la loi sus-visée, le présent cahier des charges devrait être validé expressément par cet opérateur de compétence qui interviendrait aux lieu et place d’AGEFOS PME.

# Contexte et enjeux

## Présentation du commanditaire

La branche de la filière Sports et Loisirs comporte 10 543 entreprises employant 41 427 salariés (chiffres extraits du rapport de branche réalisé par le Forco en décembre 2017)

Le secteur des Véhicules de Loisirs (Vente, location et réparation de caravanes, camping-cars, mobil-homes et accessoires) totalise pour sa part 487 points de vente, employant près de 3500 salariés composés notamment de personnel d’atelier, de commerciaux et de personnes exerçant des fonctions d’encadrement. Le chiffre d’affaires de l’ensemble du secteur est estimé à 4,405 milliards d’euros pour la saison 2016/2017. Ramené aux seuls distributeurs, il s’élèverait à 2, 078 milliards d’euros.

Freiné dans son développement par la crise économique de 2008, le marché du camping-car a depuis repris son essor, notamment à partir de 2012 : + 27 % d’immatriculations de véhicules neufs, et + 19 % pour les immatriculations de véhicules d’occasion sur ces 5 dernières saisons.

Le marché du mobil-home, bien qu’échappant pour partie aux distributeurs de VDL au profit des gestionnaires de terrains de camping, est également en plein essor depuis 3 ans : + 24 %.

Le marché de la caravane est en très légère progression, avec 8128 immatriculations sur l’année 2017.

 Il convient de souligner que les évolutions sociétales sont plutôt favorables à l’acquisition de VDL qui profite actuellement de la courbe croissante des papy-boomers. Cette tendance favorable est renforcée par plusieurs facteurs : augmentation de l’espérance de vie, taux d’intérêt bas, peur des attentats, développement des familles monoparentales...

Pour autant, le SAV, la fidélisation du client, la personnalisation et le sur-mesure sont des enjeux clés de demain pour les distributeurs.

Mais les consommateurs ont également développé de nouvelles attentes par rapport aux produits qui ne sont pas perçus comme étant « assez fiables », eu égard à l’importance des prix demandés.

Enfin, les clients sont également en attente de services plus professionnels suite aux grandes évolutions techniques de ces dernières années comme le développement de la numérisation des véhicules. Ils attendent en outre des distributeurs des services plus complets, intégrant notamment les interventions sur la partie moteur afin de ne pas être obligés de se rendre à plusieurs endroits différents. (+)

C’est pour permettre de répondre aux exigences de compétences liées aux évolutions techniques rapides et importantes de produits devenus de plus en plus complexes et aux nouvelles attentes des consommateurs que la DICA a estimé qu’il était de sa mission de proposer aux professionnels qu’elle représente des actions collectives de formation.

Ces actions concerneraient les 3 principaux Métiers présents dans les entreprises de VDL  (Métiers atelier, Métiers commerce accessoires, Métiers commerce VDL), les fonctions d’ Encadrement et les nouvelles règlementations à venir et notamment celle issue du RGPD.

La branche professionnelle est représentée par deux organisations professionnelles d’employeurs, l’Union Sport et Cycles et la DICA et par quatre syndicats de salariés : CFTC-CSFV, CFDT, CGT, UNSA.

La branche professionnelle organise la formation professionnelle et définit les orientations et actions prioritaires en Commission Paritaire Nationale de L’Emploi et de la Formation Professionnelle (CPNEFP).

*(+) Pour une présentation plus complète des enjeux et des facteurs d’évolution dans le domaine des VDL et de leurs impacts sur les entreprises, le lecteur pourra très utilement consulter l’étude prospective réalisée par l’Observatoire des métiers*

## Contexte et finalités de la mise en œuvre des actions collectives dans la branche professionnelle

Le plan de formation, particulièrement dans les concessions de VDL eu égard aux coûts importants des véhicules et produits commercialisés et à leurs grandes technicités, constitue un axe majeur dans la politique de formation permettant l’évolution des salariés, favorisant leur fidélisation, ainsi que l’actualisation et le développement de leurs compétences.

Dans ce contexte, les actions prioritaires définies par la Commission Paritaire Nationale de l’Emploi et de la Formation Professionnelle, sont déterminées en fonction des besoins évolutifs des entreprises, du contexte socio-économique, des orientations stratégiques telles que contenues dans l’Observatoire prospectif susmentionné, et des dispositions légales et règlementaires en vigueur.

C'est dans ce contexte que la branche professionnelle de la filière Sports et loisirs souhaite une offre de formations courtes et spécialisées dans le VDL.

Dans ce cadre, il convient aux prestataires de proposer une approche méthodologique adaptée, experte, de proximité et de qualité.

## Périmètre du marché et publics cibles

La prestation attendue concerne potentiellement une période allant du 01/01/2019 au 31/12/2021 et sera conduite pour chaque formation considérée au titre d’une ou plusieurs de chacune des années civiles de cette période en fonction des appels à propositions qui seront lancés au titre de chaque année durant cette période.

Les prestataires sélectionnés devront apporter une réponse formative accessible à l’ensemble des entreprises et de leurs salariés sur l’ensemble du territoire, tout en privilégiant des zones géographiques majeures (grandes villes) afin de permettre l’accès à la formation à un grand nombre de stagiaires.

L’échelle régionale sera privilégiée à l’échelle départementale

La branche professionnelle attend des prestataires une réponse ciblée par actions

* Lot N°1 : Formations Métiers Ateliers
	+ Habilitation électrique – Formation initiale
	+ Habilitation électrique - Recyclage
	+ Travaux en hauteur
	+ Gestes métiers
	+ Mise en main de l’installation audiovisuelle et dépistage de panne
	+ Mise en main, dépistage de pannes et entretien des Combis Truma 4-4E et 6-6 E
	+ Gestes métiers électricité VDL.
	+ Gestes métiers gaz
* Lot N°2 : Formations Métiers Commerce Accessoires
	+ Parcours d’intégration Techniques Produit. Découverte du monde VDL.
	+ Techniques produit – Maitriser la production et le stockage de l’énergie et les dernières innovations audiovisuelles et multimédia.
* Lot N°3 : Formations Métiers commerce VDL
	+ Plan de vente VDL Véhicules neufs/occasion
	+ Le droit de la vente pour un non juriste
* Lot N°4 : Formations fonctions d’encadrement
	+ Savoir mener un recrutement – de la définition du besoin à la sélection des candidats
* Lot N°5 : Nouvelles règlementations : contenu et mise en œuvre – notamment RGPD

Public concerné : Les salariés de la branche professionnelle de la filière Sports et Loisirs plus précisément Les salariés et dirigeants des entreprises du secteur de la distribution, location et réparation de véhicules de loisirs appartenant à la branche « Commerce Sport et Loisirs ».

#  Prestation attendue

Pour répondre aux enjeux précédemment cités, la branche professionnelle de la filière Sports et Loisirs souhaite sélectionner plusieursprestataires en capacité de :

* Concevoir un programme pédagogique adapté aux cibles en s’appuyant et en respectant les référentiels de compétences et de formation ;
* Faire la promotion auprès des entreprises de la branche professionnelle des actions collectives pour lesquels ils seront habilités ;
* Programmer et animer les sessions de formation ;
* Evaluer les résultats des actions de formation ;
* Présenter auprès des partenaires sociaux de la Commission Paritaire Nationale de l’Emploi et de la Formation Professionnelle un bilan annuel.

Pour les durées, les objectifs des actions, les publics et les pré-requis suivants :

**Lot N°1:** Formations Métiers Ateliers

|  |  |
| --- | --- |
| **INTITULE** | **HABILITATION ELECTRIQUE - FORMATION INITIALE**  |
| **Effectif :** | 6 à 8 stagiaires | **Lieu :** | France  |
| **Durée estimative d’une session de formation** | 2 jours, soit 14 heures  |
| **Public** | Personnel technique intervenant sur VDL et chefs ateliers  |
| **Pré requis** | Posséder des compétences techniques en électricité |
| **Contenu pédagogique** | * Opérer en sécurité sur l'ensemble ou une partie d'un ouvrage en exploitation
* Acquérir une connaissance de la réglementation en matière d'instructions de sécurité électrique et des risques présentés par les installations et équipements BT
* Appliquer les consignes de sécurité en BT liées aux consignations, aux interventions générales, aux travaux hors tension ou au voisinage effectué sur des ouvrages ou des installations électriques
* Accéder aux locaux HT
* Permettre ainsi à l'employeur de délivrer à son personnel l’habilitation : BR et H0
 |
| ***Période***  | En fonction du calendrier communiqué par la DICA pour chacune des années 2019, 2020 et 2021.  |
| ***Qualités du candidat*** | * Détenir une habilitation électrique certifiée
* Avoir une connaissance de l’environnement VDL ou être en capacité de le comprendre pour adapter le programme de formation proposé
* Mises à disposition de matériels, locaux équipés
 |
| ***Composition de l’offre du candidat***  | * Un CV complet,
* Un projet détaillé de cours pour un module de 14h (peut être inférieur pour le recyclage) (Compétences visées, démarche pédagogique, contenu pédagogique, critères d’évaluation)
* Une proposition d’honoraires par heure de cours (face-à-face pédagogique)
 |

|  |  |
| --- | --- |
| **INTITULE** | **HABILITATION ELECTRIQUE - RECYCLAGE** |
| **Effectif :** | 6 à 8 stagiaires | **Lieu :** | France  |
| **Durée estimative d’une session de formation** | 1,5 jours, soit 10,5 heures  |
| **Public** | Personnel technique intervenant sur VDL et chefs ateliers  |
| **Pré requis** | Posséder une habilitation électrique de moins de 3 ans |
| **Contenu pédagogique** | * Mise à jour, réactualisation des connaissances et de la maitrise des prescriptions
* Acquérir les connaissances des modifications et des évolutions
* Permettre ainsi à l'employeur de réactualiser/renouveler l'habilitation : BR et H0
 |
| ***Période***  | En fonction du calendrier communiqué par la DICA pour chacune des années 2019, 2020 et 2021.  |
| ***Qualités du candidat*** | * Détenir une habilitation électrique certifiée
* Avoir une connaissance de l’environnement VDL ou être en capacité de le comprendre pour adapter le programme de formation proposé
* Mises à disposition de matériels, locaux équipés
 |
| ***Composition de l’offre du candidat***  | * Un CV complet,
* Un projet détaillé de cours pour un module de 14h (peut être inférieur pour le recyclage) (Compétences visées, démarche pédagogique, contenu pédagogique, critères d’évaluation)
* Une proposition d’honoraires par heure de cours (face-à-face pédagogique)
 |

|  |  |
| --- | --- |
| **INTITULE** | **TRAVAUX EN HAUTEUR** |
| **Effectif :** | 6 à 8 stagiaires. | **Lieu :** | France  |
| **Durée estimative d’une session de formation** | 1 jour soit 7 heures  |
| **Public** | Personnes appelées à effectuer un travail en hauteur sur tout élément (échelle, escabeau, plateforme,..) |
| **Pré requis** | * Etre reconnu médicalement apte au travail en hauteur
* Ne pas avoir de restriction au port de charges
 |
| **Contenu pédagogique** | * Contexte relatif à l’utilisation d’une échelle, d’un escabeau ou d’une plateforme ;
* Caractéristiques des échelles, escabeaux et plateformes ;
* Règles d’utilisation des échelles, escabeaux et plateformes ;
* Analyse des risques ;
* Application pratique ;
* Evaluation théorique
 |
| ***Période***  | En fonction du calendrier communiqué par la DICA pour chacune des années 2019, 2020 et 2021.  |
| ***Qualités du candidat*** | * Avoir une expérience probante en tant que formateur au travail en hauteur
* Avoir une connaissance de l’environnement VDL ou être en capacité de le comprendre pour adapter le programme de formation proposé
* Mises à disposition de matériels, locaux équipés
 |
| ***Composition de l’offre du candidat***  | * Un CV complet,
* Un projet détaillé de cours pour un module de 14h (Compétences visées, démarche pédagogique, contenu pédagogique, critères d’évaluation)
* Une proposition d’honoraires par heure de cours (face-à-face pédagogique)
 |

|  |  |
| --- | --- |
| **INTITULE** | **GESTES METIERS ETANCHEITE** |
| **Effectif :** | 6 à 8 stagiaires. | **Lieu :** | France  |
| **Durée estimative d’une session de formation** | 2 jours, soit 16 heures  |
| **Public** | Personnel technique entrant dans le secteur du VDL |
| **Pré requis** | Connaissances techniques de base, acquises ou non dans le secteur VDL |
| **Contenu pédagogique** | Formation théorique et pratique à chaque geste métier : préparation des supports, étanchéité et collage. |
| ***Période***  | En fonction du calendrier communiqué par la DICA pour chacune des années 2019, 2020 et 2021. |
| ***Qualités du candidat*** | Exigé :* Expérience démontrée en atelier VDL
* **Equipement :**
* postes de travail complets (équipement de protection individuelle, outillage dédié et individuel, consommables dédiés)
* supports techniques (épreuves de collage, épreuves de préparation de surface, panneaux pédagogiques, panneaux méthodologiques)
* testeur d’humidité (contrôle de l’état du support avant action)
* Idéalement, le candidat aura déjà assuré des formations sur un de ces thèmes
 |
| ***Composition de l’offre du candidat***  | * Un CV complet,
* Un projet détaillé de cours pour un module de 16h (Compétences visées, démarche pédagogique, contenu pédagogique, critères d’évaluation)
* Une proposition d’honoraires par heure de cours (face-à-face pédagogique)
 |

|  |  |
| --- | --- |
| **INTITULE** | **MISE EN MAIN DE L’INSTALLATION AUDIOVISUELLE****ET DEPISTAGE DE PANNE**  |
| **Effectif :** | 6 à 8 stagiaires. | **Lieu :** | France  |
| **Durée estimative d’une session de formation** | 1 jour, soit 8 heures  |
| **Public** | Personnel technique confirmé dans le VDL issus de services poses en atelier ou services après-vente |
| **Pré requis** | Aptitudes techniques démontrées |
| **Contenu pédagogique** | * Présentation matériels (caractéristiques, fonctions)
* L’installation audiovisuelle (câblage, alimentation)
* Mise en main des produits
* Supports techniques d’assistance
* Dépistage de pannes
 |
| ***Période***  | En fonction du calendrier communiqué par la DICA pour chacune des années 2019, 2020 et 2021.  |
| ***Qualités du candidat*** | Exigé :* Expérience démontrée en atelier VDL
* **Equipement** :
* postes de travail complets (équipement de protection individuelle, outillage dédié et individuel, consommables dédiés)
* supports techniques (épreuves de collage, épreuves de préparation de surface, panneaux pédagogiques, panneaux méthodologiques)
* testeur d’humidité (contrôle de l’état du support avant action)

Idéalement, le candidat aura déjà assuré des formations sur un de ces thèmes |
| ***Composition de l’offre du candidat***  | * Un CV complet,
* Un projet détaillé de cours pour un module de 8 h (Compétences visées, démarche pédagogique, contenu pédagogique, critères d’évaluation)
* Une proposition d’honoraires par heure de cours (face-à-face pédagogique)
 |

|  |  |
| --- | --- |
| **INTITULE** | **MISE EN MAIN, DEPISTAGE DE PANNES ET ENTRETIEN DES****COMBIS TRUMA 4-4E et 6-6 E** |
| **Effectif :** | 6 à 8 stagiaires. | **Lieu :** | France  |
| **Durée estimative d’une session de fomation** | 1 jour, soit 8 heures  |
| **Public** | Personnel technique confirmé dans le VDL issus de services poses en atelier ou services après-vente |
| **Pré requis** | Aptitudes techniques démontrées |
| **Contenu pédagogique** | * Présentation matériels (caractéristiques, fonctions)
* L’installation audiovisuelle (câblage, alimentation)
* Mise en main des produits
* Supports techniques d’assistance
* Dépistage de pannes
 |
| ***Période***  | En fonction du calendrier communiqué par la DICA pour chacune des années 2019, 2020 et 2021.  |
| ***Qualités du candidat*** | Exigé :* Expérience démontrée en atelier VDL
* **Equipement** :
* postes de travail complets (équipement de protection individuelle, outillage dédié et individuel, consommables dédiés)
* supports techniques (épreuves de collage, épreuves de préparation de surface, panneaux pédagogiques, panneaux méthodologiques)
* testeur d’humidité (contrôle de l’état du support avant action)

Idéalement, le candidat aura déjà assuré des formations sur un de ces thèmes |
| ***Composition de l’offre du candidat***  | * Un CV complet,
* Un projet détaillé de cours pour un module de 8h (Compétences visées, démarche pédagogique, contenu pédagogique, critères d’évaluation)
* Une proposition d’honoraires par heure de cours (face-à-face pédagogique)
 |

|  |  |
| --- | --- |
| **INTITULE** | **GESTES METIERS ELECTRICITE VDL** |
| **Effectif :** | 6 à 8 stagiaires. | **Lieu :** | France  |
| **Durée estimative d’une session de formation** | 3 jours, soit 24 heures  |
| **Public** | Personnel technique confirmé VDL |
| **Pré requis** | Avoir déjà effectué « Gestes Métiers Etanchéité »  |
| **Contenu pédagogique** | Formation théorique et technique à la lecture des valeurs électriques, les différents circuits, les raccordements sécurisés, les câblages normalisésLa formation pourra inclure la délivrance de l’habilitation électrique BR selon les normes en vigueur adaptés au VDL. |
| ***Période***  | En fonction du calendrier communiqué par la DICA pour chacune des années 2019, 2020 et 2021.. |
| ***Qualités du candidat*** | Exigé :* Expérience démontrée en atelier VDL
* **Equipement** :
* Postes de travail complets (équipement de protection individuelle, outillage dédié et individuel, consommables dédiés)
* Supports techniques (épreuves sur bancs de montage en situation, panneaux pédagogiques, panneaux méthodologiques
* Idéalement, le candidat aura déjà assuré des formations sur un de ces thèmes
 |
| ***Composition de l’offre du candidat***  | * Un CV complet,
* Un projet détaillé de cours pour un module de 24h (Compétences visées, démarche pédagogique, contenu pédagogique, critères d’évaluation)
* Une proposition d’honoraires par heure de cours (face-à-face pédagogique)
 |

|  |  |
| --- | --- |
| **INTITULE** | **GESTES METIERS GAZ**  |
| **Effectif :** | 6 à 8 stagiaires. | **Lieu :** | France  |
| **Durée estimative d’une session de formation** | 3 jours, soit 24 heures |
| **Public** | Personnel technique confirmé VDL |
| **Pré requis** | Avoir déjà effectué « Gestes Métiers Electricité »  |
| **Contenu pédagogique** | Formation théorique et technique sur les composants d’un circuit gaz, les raccordements sécurisés et les câblages normalisés |
| ***Période***  | En fonction du calendrier communiqué par la DICA pour chacune des années 2019, 2020 et 2021.  |
| ***Qualités du candidat*** | Exigé :* Expérience démontrée en atelier VDL
* **Equipement** :
* Postes de travail complets (équipement de protection individuelle, outillage dédié et individuel, consommables dédiés)
* Supports techniques (épreuves sur bancs de montage en situation, panneaux pédagogiques, panneaux méthodologiques

Idéalement, le candidat aura déjà assuré des formations sur un de ces thèmes |
| ***Composition de l’offre du candidat***  | * Un CV complet,
* Un projet détaillé de cours pour un module de 24h (Compétences visées, démarche pédagogique, contenu pédagogique, critères d’évaluation)
* Une proposition d’honoraires par heure de cours (face-à-face pédagogique)
 |

|  |  |
| --- | --- |
| **INTITULE** | **PARCOURS D’INTEGRATION TECHNIQUES PRODUIT****DECOUVERTE DU MONDE VDL. LA PRODUCTION ET LE STOCKAGE DE L’ENERGIE** |
| **Effectif :** | 6 à 8 stagiaires. | **Lieu :** | France  |
| **Durée estimative d’une session de formation** | 3 jours, soit 24 heures |
| **Public** | Personnel de vente en magasins d’accessoires pour VDL |
| **Pré requis** | 3 mois d’exercice en magasin spécialisé |
| **Contenu pédagogique** | * Mise en avant des spécificités techniques des produits et méthodologies de vente associées ;
* Donner le savoir-faire technique nécessaire à la complémentarité des produits dans l’offre vers le client
 |
| ***Période***  | En fonction du calendrier communiqué par la DICA pour chacune des années 2019, 2020 et 2021.. |
| ***Qualités du candidat*** | Exigé :* Idéalement, expérience démontrée en magasins d’accessoires VDL
* **Equipement**
* Disposer de l’ensemble de l’offre produits qui sera présente en magasin
* Bancs de présentation des produits en situation avec tests de mises en mains
* Supports documentaires et fiches techniques de chaque produit
* Evaluations techniques validant la bonne acquisition des connaissances
* Idéalement, le candidat aura déjà assuré des formations sur un de ces thèmes
 |
| ***Composition de l’offre du candidat***  | * Un CV complet,
* Un projet détaillé de cours pour un module de 24h (Compétences visées, démarche pédagogique, contenu pédagogique, critères d’évaluation, références bibliographiques)
* Une proposition d’honoraires par heure de cours (face-à-face pédagogique)
 |

|  |  |
| --- | --- |
| **INTITULE** | **TECHNIQUES PRODUIT – MAITRISER LA PRODUCTION ET LE STOCKAGE DE L’ENERGIE ET LES DERNIERES INOVATIONS AUDIOVISUELLES ET MULTIMEDIA** |
| **Effectif :** | 8 à 12 stagiaires. | **Lieu :** | France  |
| **Durée estimative d’une session de fomation** | 4 jours, soit 32 heures  |
| **Public** | Personnel de vente en magasins d’accessoires pour VDL |
| **Pré requis** | 6 mois d’exercice en magasin spécialisé |
| **Contenu pédagogique** | * Mise en avant des spécificités techniques des produits et méthodologies de vente associées ;
* Maîtriser le produit, son fonctionnement, son entretien
* Donner le savoir-faire technique nécessaire à la complémentarité des produits dans l’offre vers le client
* Essais sur produits et mises en main
 |
| ***Période***  | En fonction du calendrier communiqué par la DICA pour chacune des années 2019, 2020 et 2021.  |
| ***Qualités du candidat*** | Exigé :* Idéalement, expérience démontrée en magasin d’accessoires VDL
* **Equipement**
* Disposer de l’ensemble de l’offre produits qui sera présente en magasin
* Bancs de présentation des produits en situation avec tests de mises en mains
* Supports documentaires et fiches techniques de chaque produit
* Evaluations techniques validant la bonne acquisition des connaissances

Idéalement, le candidat aura déjà assuré des formations sur un de ces thèmes |
| ***Composition de l’offre du candidat***  | * Un CV complet,
* Un projet détaillé de cours pour un module de 32h (Compétences visées, démarche pédagogique, contenu pédagogique, critères d’évaluation)
* Une proposition d’honoraires par heure de cours (face-à-face pédagogique)
 |

|  |  |
| --- | --- |
| **INTITULE** | **PLAN DE VENTE VDL VEHICULES NEUFS/OCCASION** |
| **Effectif :** | 6 stagiaires. | **Lieu :** | France  |
| **Durée estimative d’une session de fomation** | 2 jours, soit 14 heures  |
| **Public** | Vendeur en VDL, tout niveau |
| **Pré requis** | * Avoir une connaissance du secteur du VDL
* Connaître les différents types de véhicules
 |
| **Contenu pédagogique** | * Se familiariser avec les fondamentaux du plan de vente
* Comprendre le marché et les typologies de clients du secteur VDL
* Savoir dérouler toutes les étapes de la démarche de vente, de la découverte du besoin du client jusqu’à la négociation finale
* Apprendre les bases du développement des objectifs commerciaux
 |
| ***Période***  | En fonction du calendrier communiqué par la DICA pour chacune des années 2019, 2020 et 2021.  |
| ***Qualités du candidat*** | Exigé :* Idéalement, expérience démontrée en vente de VDL
* Capacité à mettre en œuvre des outils interactifs pour une meilleure acquisition ; mise en œuvre de jeux de rôles et analyses avec les stagiaires
 |
| ***Composition de l’offre du candidat***  | * Un CV complet,
* Un projet détaillé de cours pour un module de 14h (Compétences visées, démarche pédagogique, contenu pédagogique, critères d’évaluation)
* Une proposition d’honoraires par heure de cours (face-à-face pédagogique)
 |

|  |  |
| --- | --- |
| **INTITULE** | **LE DROIT DE LA VENTE POUR UN NON JURISTE** |
| **Effectif :** | 6 à 8 stagiaires. | **Lieu :** | FRANCE |
| **Durée estimative d’une session de formation** | 1 jours, soit 7 heures  |
| **Public** | Directeurs, responsables des ventes et commerciaux |
| **Pré requis** | Avoir une première expérience de la vente d’un VDL et de l’utilisation des documents de vente |
| **Contenu pédagogique** | Formation théorique et pratique visant à permettre à un vendeur de vendre un VDL dans le respect de la règlementation applicable (règlementation tout au long d’un parcours de vente : des Mentions obligatoires sur les affiches de prix, aux conseils, informations et documents précontractuels, à la règlementation et au contenu du bon de commande (vente / crédit affecté / reprise du véhicule) en passant par la règlementation sur les délais de livraison, la gestion des retards et des refus de livraison et les garanties légales et contractuelles. |
| ***Période***  | En fonction du calendrier communiqué par la DICA pour chacune des années 2019, 2020 et 2021.  |
| ***Qualités du candidat*** | Exigé :* Avoir une expérience démontrée en droit de la consommation et plus particulièrement celui touchant à la vente d’un VDL et une connaissance du secteur
* Disposer d’exercices pratiques de vente pour mises en situation innovantes des stagiaires (questions-réponses, quizz, supports de cours,..)
* Périmètre de dispense de formation sur la France entière
* Les candidats devront avoir un niveau minimum de formation de bac+4 en droit
 |
| ***Composition de l’offre du candidat***  | * Un CV complet,
* Un projet détaillé de cours pour un module de 7 h (Compétences visées, démarche pédagogique, contenu pédagogique, critères d’évaluation)
* Une proposition d’honoraires par heure de cours (face-à-face pédagogique)
 |

|  |  |
| --- | --- |
| **INTITULE** | **SAVOIR MENER UN RECRUTEMENT – DE LA DEFINITION** **DU BESOIN A LA SELECTION DES CANDIDATS** |
| **Effectif :** | 6 à 8 stagiaires. | **Lieu :** | France  |
| **Durée estimative d’une session de formation** | 1 jour, soit 8 heures |
| **Public** | Personnes en charge du recrutement |
| **Pré requis** |  |
| **Contenu pédagogique** | Le processus de recrutement / la définition du besoin/ la recherche des candidats /la présélection des dossiers de candidature/ l’entretien / le choix du candidat Atelier recrutement : CV et Lettre de motivationAtelier recrutement : Simulation d’entretien |
| ***Période***  | En fonction du calendrier communiqué par la DICA pour chacune des années 2019, 2020 et 2021.  |
| ***Qualités du candidat*** | Exigé :* Avoir une expérience démontrée en recrutement
* Disposer d’exercices pratiques d’entretien pour mises en situation innovantes des stagiaires (questions-réponses, quizz, supports de cours,..)
* Périmètre de dispense de formation sur la France entière
 |
| ***Composition de l’offre du candidat***  | * Un CV complet,
* Un projet détaillé de cours pour un module de 14h (Compétences visées, démarche pédagogique, contenu pédagogique, critères d’évaluation)
* Une proposition d’honoraires par heure de cours (face-à-face pédagogique)
 |

|  |  |
| --- | --- |
| **INTITULE** | **NOUVELLES REGLEMENTATIONS : CONTENU ET MISE EN ŒUVRE** **ET NOTAMMENT RGPD** |
| **Effectif :** | 6 à 8 stagiaires. | **Lieu :** | France  |
| **Durée estimative d’une session de formation** | 2 jours, soit 14 heures  |
| **Public** | Toute personne concernée par la règlementation et notamment pour le RGPD : Services Juridiques - Marketing - Communication - Ressources Humaines - Directions des Systèmes d’Information (DSI) - Responsables de la Sécurité (RSSI) - Correspondants Informatique et Libertés (CIL) - chef de projet… |
| **Pré requis** | Pas de pré-requis nécessaire |
| **Contenu pédagogique** | * Comprendre la nouvelle réglementation et savoir la mettre en pratique
* Comprendre les enjeux et impacts pour l’entreprise et la mettre en conformité
* Et plus spécialement concernant le RGPD : Comprendre la nouvelle réglementions et la nécessité de protéger les données
* Comprendre les nouvelles règles de protection des données
* Définir un plan d’action de mise en conformité
* Intérêts d’une telle démarche au regard de la sécurité juridique, de la valorisation de l’activité et du renforcement de la confiance des clients, comme des partenaires.
 |
| ***Période***  | En fonction du calendrier communiqué par la DICA pour chacune des années 2019, 2020 et 2021.  |
| ***Qualités du candidat*** | * Maîtrise du périmètre réglementaire de la nouvelle réglementation et notamment concernant le RGPD :
* Maîtrise des législations européennes et de la loi Informatique et Liberté
* Disposer d’exercices pratiques d’entretien pour mises en situation innovantes des stagiaires (questions-réponses, quizz, supports de cours,..).
 |
| ***Composition de l’offre du candidat***  | * Un CV complet,
* Un projet détaillé de cours pour un module de 14h (Compétences visées, démarche pédagogique, contenu pédagogique, critères d’évaluation)
* Une proposition d’honoraires par heure de cours (face-à-face pédagogique)
 |

## Conception pédagogique des actions de formation

Le prestataire proposera des parcours de formation permettant l’acquisition des compétences visées au 3 ci-dessus.

A ce titre, l’organisme prestataire décrira dans sa proposition :

* Le programme détaillé de formation proposée ;
* Les pré requis exigés ;
* Les méthodes pédagogiques spécifiques par métier.

L’organisme de formation peut proposer à la branche professionnelle des modalités de formations innovantes

## Identification et sélection des bénéficiaires

Les bénéficiaires de ces formations sont les salariés des entreprises adhérentes à la branche de la filière Sports et Loisirs

Enfin, le prestataire s’attachera à prendre en compte, dans la sélection des bénéficiaires, les exigences relatives à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes

## Programmation et animation des formations

Les formations devront être mises en œuvre à partir du 01/01/2019 et sur une période allant potentiellement du 01/01/2019 au 31/12/2021. Elles pourront être conduites pour chaque formation considérée au titre d’une ou plusieurs de chacune des années civiles de cette période en fonction des appels à proposition qui seront lancés au titre de chaque année durant cette période.

Une programmation des sessions de formation sera proposée par le prestataire, précisant aussi, pour chaque session, la durée de la formation, les lieux de formation et le nombre de stagiaires potentiels.

Il sera porté une attention toute particulière à l'accès à la formation de personnes en situation de handicap. Cela se traduit par l'accessibilité des locaux et la prise en compte de la diversité des handicaps dans la mise en œuvre des formations.

## Suivi des bénéficiaires et évaluation

L’organisme de formation s’engage à réaliser un suivi du bénéficiaire tout au long de la formation. Des données qualitatives et quantitatives seront à transmettre à la DICA qui transmettra à la branche professionnelle.

Le prestataire présentera les modalités d’encadrement des bénéficiaires des actions ainsi que les moyens mobilisés pour permettre le suivi de l’acquisition des compétences visées.

Un questionnaire d’évaluation à chaud sera rempli par chaque stagiaire en fin de formation, et transmis par le prestataire à AGEFOS PME, OPCA désigné par la branche professionnelle de la filière Sports et Loisirs

Le prestataire s’engage à répondre favorablement à toute sollicitation d’évaluation pilotée par la branche professionnelleet/ou AGEFOS PME dans le cadre de la mise en œuvre du projet

# Cadre d'intervention

## Obligations réglementaires

Les modalités de gestion administrative des actions de formation sont celles déterminées par AGEFOS PME, lefinanceur*.*

La gestion administrative des actions collectives, menées par les prestataires sélectionnés, est effectuée auprès des AGEFOS-PME régionales.

La subrogation de paiement est obligatoire.

Conformément au décret qualité, les organismes de formation sélectionnés s’engagent à respecter les critères qualité en adhérant à la charte qualité mise en place par AGEFOS PME disponible sur son site internet et à s’inscrire à DATA DOCK.

##  Contraintes financières

Règles à respecter en termes d’organisation

Le prestataire s’occupe de :

* Envoyer le bulletin d’inscription et le programme au candidat,
* Récupérer le bulletin d’inscription 1 mois avant le début de la formation accompagné du bordereau de versement,
* Vérifier la conformité des éléments sur le bulletin d’inscription,
* Envoyer les bulletins d’inscription à l’organisme de formation mandaté par la DICA pour la gestion administrative pour l’établissement des conventions de formation,
* Convoquer les participants 15 jours avant le démarrage de la formation,
* Etablir les feuilles d’émargement et les faire signer à la demi-journée par les candidats et les formateurs (modèle fourni par l’organisme de formation mandaté par la DICA pour la gestion administrative)
* Faire évaluer la formation par les candidats (modèle fourni par l’organisme de formation mandaté par la DICA pour la gestion administrative)
* Retourner les éléments administratifs (feuilles d’émargement originales et évaluations) à l’organisme de formation mandaté par la DICA pour la gestion administrative) pour facturation sous 15 jours post prestation.
* L’organisme de formation mandaté par la DICA pour la gestion administrative s’engage au règlement du prestataire sous 45 jours dès réception du règlement par les Agefos PME.
* Le prestataire se réserve le droit d’annuler une session si, au plus tard 10 jours avant le début de la formation, le nombre de stagiaires inscrits est inférieur à deux tiers du nombre de stagiaires maximum par session.

Les coûts pédagogiques correspondent aux montants facturés par le prestataire de la formation aux Agefos PME.

La facturation sera réalisée en une seule fois à l’issue de la formation.

Les Agefos PME s’engagent à régler les factures dans un délai de 45 jours dès lors que l’ensemble des documents obligatoires ont été transmis, complets et conformes.

## Politique de contrôle *[et pilotage de la performance des prestataires]*

* **Le contrôle de service fait (avant paiement) porte sur l’exhaustivité des actions de formation financées par AGEFOS PME :**

Le premier niveau de contrôle ou « contrôle de service fait » (CSF) vise à s’assurer avant chaque décaissement de l’imputabilité de la dépense et de la réalité des actions de formation, sur présentation par les entreprises de pièces justificatives. Il s’agit de **contrôles sur pièces systématiques** pour l’ensemble des actions financées par AGEFOS PME.

# Modalités de sélection des offres

## Principes généraux

La branche professionnelle se réserve le droit d’attribuer séparément ou partiellement le marché.

Au cas où l’appel à propositions serait considéré comme infructueux, la branche professionnelle se réserve le droit de recourir à un marché public négocié sans publicité ni mise en concurrence.

La branche professionnelle s’engage à garder confidentielles les propositions reçues.

Elle se réserve le droit de ne pas donner suite aux propositions reçues. Le prestataire non retenu ne peut prétendre à aucune indemnité.

La branche professionnelle s’engage à informer l’ensemble des prestataires ayant adressé un dossier de candidature

La branche professionnelle n’est engagée qu’après notification écrite au prestataire de l’acceptation de la proposition et après acceptation formelle des conditions proposées.

## Etapes et calendrier de la sélection (pour chacune des années 2019,2020 et 2021)

|  |  |
| --- | --- |
| **Période / échéance** | **Etape** |
| ***1ère échéance*** | Lancement de l’appel à propositions (\*) : Le présent document et ses annexes sont accessibles sur l’espace dédié aux appels d’offres sur le site Internet d’AGEFOS PME et DICA*(\*) l’appel à propositions portent sur tout ou partie des formations définies à l’article 3 pour une année donnée.* |
| **2ème échéance** | Date limite de réception des propositions |
| **3ème échéance**  | Instruction des réponses recevables |
| **4ème échéance**  | Commission de sélection : la commission de sélection est composée des membres de la commission formation de la DICA mandatée à cet effet par la CPNEFP, laquelle commission pourra siéger en comité restreint qu’elle aura désigné, et du conseiller AGEFOS PME. Elle informera le secrétariat de la CPNEFP. |
| **5ème échéance** | Notification de la décision |
| **6ème échéance** | Signature des Conventions entre la DICA (mandatée par la branche) et les prestataires sélectionnés. La Dica délèguera parallèlement par convention les gestions administrative et financière des actions de formation à une organisme de formation |
| **7ème échéance** | Démarragede la prestation |
| *CPNEFP* | *Comité de pilotage* |
| **8ème échéance** | Fin de la prestation  |

**Pour chacune des années 2019,2020 et 2021 , les échéances du calendrier de la sélection seront communiquées par la DICA et annexé au cahier des charges**

## Critères de sélection

Les propositions déclarées recevables seront examinées au regard des critères suivants *:*

| **Critères**  | **Notation** | **Coefficient** |
| --- | --- | --- |
| Pertinence de la réponse  | Sur 3 | 3 |
| Compétences et expérience en lien avec la thématique | Sur 3 | 3 |
| Connaissance du secteur professionnel et des métiers | Sur 3 | 3 |
| Capacité à mesurer la satisfaction de l’action par les stagiaires | Sur 3 | 3 |
| Coût de l’action | Sur 3 | 2 |
| Méthodes pédagogiques, techniques et d’encadrement  | Sur 3 | 3 |
| Implantation sur le territoire national  | Sur 3 | 2 |
| Engagement de transmission de données à la Branche | Sur 3 | 3 |

**Tout dossier parvenu hors délai, et/ou ne respectant pas le formalisme de réponse, et/ou incomplet (cf modalités de réponse ci-dessous) ne sera pas étudié**

## Modalités de conventionnement

A l’issue de la désignation des prestataires en charge des actions collectives, une convention sera signée entre le prestataire et la DICA (pour le compte de la branche professionnelle).

Ce contrat renverra au présent cahier des charges, ainsi que la proposition du candidat acceptée (notification).

Il détaillera par ailleurs les engagements réciproques des deux parties, et notamment les modalités de facturation et de paiement (notamment pièces justificatives à joindre dans le cadre de la gestion administrative des dossiers de formation), de suivi / évaluation des actions de formation...

Ce contrat intégrera enfin une clause spécifique relative à la qualité de l’action de formation (cf ci-dessus) : "L’organisme de formation s’engage à délivrer une prestation de formation de qualité, conformément au décret n°2015-790 du 30/06/2015. A ce titre, l’organisme de formation adhère à la charte qualité d’AGEFOS-PME qui est disponible à l’adresse : www.agefos-pme.com »

# Modalités de réponse

## Dossier de candidature

La proposition technique et financière devra être présentée selon le formalisme du dossier de candidature annexé au présent document.

Elle doit nécessairement comprendre :

* Une fiche de présentation du prestataire ;
* Les objectifs généraux de la prestation (reformulation de la demande, contexte, etc.) ;
* Le déroulement de la prestation (méthodologie envisagée, plan de travail, planning, etc.) ;
* Les moyens humains et les références du prestataire ;
* La proposition financière ;
* L'ensemble des pièces justificatives demandées, notamment concernant le respect des critères qualité.
* La désignation d’un référent unique au sein de l’organisme de formation qui sera l’interlocuteur de la branche professionnelle et de la fédération concernée par les actions collectives.

La proposition devra être adressée sous format électronique à la DICA pour le compte de la branche professionnelle :

**par e-mail en un seul fichier à : dica@la-dica.com**

*et par courrier en 1 exemplaire à : DICA – Parc Innolin – 5 rue du Golf 33 700 MERIGNAC*

*…….*

## Dimensionnement du projet

Cet appel à propositions a pour objectif de mettre à disposition des salariés de la filière Sports et Loisirsune offre de formations collectives*.* Les prestataires intéressés peuvent se positionner sur tout ou partie des actions explicitées dans la partie 3

Et en précisant pour les actions sur lesquelles le prestataire souhaite se positionner au regard des catalogues joints :

*Nombre de modules de formation*

*Eventuelles typologies d’entreprises visées par les actions de formation (TPE / PME / Réseaux]*

*Période de réalisation : les actions de formation devront se dérouler entre (mois) et (mois) année]*

## Présentation de la proposition financière

Le prestataire se conformera au cadre défini dans la partie 4.2 lors de la formulation de sa proposition. Annexes

## Détail des actions concernées par le présent appel à propositions

Le prestataire doit répondre par action en précisant la durée, les objectifs, les publics et les pré-requis répondant aux caractéristiques développées au point 3 ci-dessus.

Le prestataire devra également préciser les types de supports, outils, le cas échéant équipements techniques et postes de travail qui seront utilisés en lien avec les impératifs de la formation développés au point 3 ci-dessus.

Pour chacune des formations, le stagiaire devra effectuer un test d’évaluation en début et fin de stage pour valider les acquis théoriques. Il devra également mener des interventions en situations réelles pour permettre au formateur de valider les acquis pratiques.

## Dossier de candidature

*en pièce jointe*